



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 30 mai 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	22/05/2012
Affichage	22/05/2012

Etaient Présents : POYAU Aurélie, CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, DJEFFAL Mohamed, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	23	10

Etaient Représentés :

DAERDEN Francine pouvoir à PONSART Marie-Hélène.
 GUIGLI Catherine pouvoir à POYAU Aurélie.
 DUFOUR Maurice pouvoir à GUERIN Nicole.
 JIMENEZ Claude pouvoir à PROREL Alain.
 NICOLOSO Alain pouvoir à PEYTHIEU Eric.
 BRUNET Pascale pouvoir à CODURI Laetitia.
 JALADE Jacques pouvoir à PETELET Renée.
 ROUBAUD Sabin pouvoir à VALDENNAIRE Catherine.

THEME : CULTURE 2

OBJET : FORTS EN FETE
2012.

Absents-Excusés :

DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, GUERIN Nicole, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, NUSSBAUM Richard, ROUBAUD Sabin.



Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Laetitia CODURI.

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Commune de Briançon a souhaité dès l'année 2010 s'inscrire dans une démarche de valorisation des sites identitaires. Dans cette perspective elle a organisé un événement artistique et culturel dénommé « Forts en Fête » se déroulant au Fort des Têtes. Les créations 2010 et 2011 ont connu un vif succès et permis à la population locale et touristique de connaître le site exceptionnel du Fort des Têtes.

L'Association « Tous en Scène » a décidé de reconduire l'événement et de prendre en charge la création et l'organisation de Forts en Fête 2012. Six représentations d'une nouvelle création « Le Rêve de Vauban » auront lieu les 12, 17, 19, 22, 24 et 26 juillet 2012.

La Commune soutient cette manifestation par l'attribution d'une subvention d'un montant de 22 000,00 € à l'association « Tous en Scène ». Cette subvention a été inscrite au budget primitif 2012 et votée lors du Conseil Municipal du 21 mars 2012 par délibération n° 2012-03-21/094.

La convention annexée à la présente délibération fixe les conditions de l'organisation de l'événement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- o De fixer les modalités d'organisation selon la convention jointe,
- o D'autoriser Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un Adjoint à signer, au nom et pour le compte de la Commune avec l'association « Tous en Scène » la convention annexée à la présente délibération, et ses éventuels avenants, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Madame Nicole GUERIN n'assiste pas à la séance déclarative du conseil municipal, est sortie de la salle du conseil et ne prend pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 (*ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, FERRUS Christian, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe*).

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 04 JUIN 2012
PUBLIÉ LE 04 JUIN 2012
NOTIFIÉ LE 05 JUIN 2012

**Convention entre la Commune
de Briançon et l'association « Tous en Scène »
pour l'organisation du Festival Forts en Fête**

ENTRE

La Commune de Briançon, sise Immeuble des Cordeliers – 05100 Briançon, représentée par le Maire, Monsieur Gérard Fromm, dûment habilité à signer la présente convention, par délibération du Conseil Municipal n° <> en date du <>2012,

(dénommée ci-après la commune)

ET

L'association « Tous en Scène », domiciliée 3 chemin Balpin - 05100 Briançon, représentée par son Président, Monsieur Jacques Guérin,

Association Loi 1901 n°W051001084,

Numéro SIREN : 522223502,

Code APE : 9499Z

(dénommée ci-après l'Organisateur)

Il a été convenu ce qui suit :



Préambule

La Commune, labellisée Ville d'Art et d'Histoire, dont les fortifications sont inscrites au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, a souhaité valoriser son patrimoine par une manifestation artistique et culturelle se déroulant au Fort des têtes. C'est ainsi qu'en 2010 est né le festival « forts en fête ». Fortes du succès obtenu par cette manifestation, les parties se sont à nouveau associées en 2011 pour la seconde édition du festival et souhaitent aujourd'hui poursuivre cette association afin de mettre en place sa troisième édition. C'est ainsi que 6 représentations d'une création théâtrale, « Le rêve de Vauban », se dérouleront les 12, 17, 19, 22, 24 et 26 Juillet 2012.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations respectifs des parties dans la préparation et le déroulement de l'édition 2012 du festival « forts en tête ».

Article 2 : Entrée en vigueur et durée

La présente convention entre en vigueur le jour de sa signature et prend fin à la clôture de la l'édition 2012 du festival « forts en fête », soit le 24 juillet 2012.

L'Organisateur s'engage à demander une Autorisation d'occupation Temporaire auprès du propriétaire des lieux. Faute d'obtention de cette autorisation, la présente convention et ses éventuels avenants, seront réputés n'avoir jamais existé entre les parties. Cette clause résolutoire sera applicable de plein droit et sans formalité ni mise en demeure, par le seul fait de la constatation du défaut d'Autorisation d'Occupation Temporaire.

Article 3 : Obligations générales des parties

3.1 L'Organisateur :

Il initie et prend en charge l'organisation de l'édition 2012 du festival « Forts en fête ».

Il s'attachera à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose afin d'offrir à la Ville de Briançon, ses partenaires et au public, un spectacle de théâtre de qualité. Il s'engage à effectuer une demande précise et définitive de matériel auprès des Services Techniques et du Service Animation/Évènements de la Commune.

3.2 La Commune :

Elle apporte à l'Organisateur, l'aide des Services Techniques et du Service Animation/Évènements de la Ville dans les phases de préparation et de réalisation de la manifestation.

Article 4 : Promotion et Communication

La Communication générale sur la manifestation est sous la responsabilité de l'Organisateur.

La Commune, notamment par le biais de l'Office du Tourisme de Briançon, assiste l'Organisateur afin de promouvoir l'évènement : site Internet, Altimag, et toute affiche présentant l'ensemble de la programmation estivale.

Tout autre moyen de communication et de promotion (affiches particulières, insertion publicitaires, éditions, signalétique, ...) sera à la seule charge de l'Organisateur.

Article 5 : Charges liées à l'organisation technique de la manifestation .

La Commune prête à l'Organisateur les équipements nécessaires à la réalisation de la manifestation (scène, tribunes, chaises, barrières ...)

L'Organisateur prend à sa charge les éclairages et la sonorisation de l'évènement. Il se rapproche de la représentation régionale de la SACEM et gère

les droits d'auteurs liés à la diffusion éventuelle d'œuvres musicales lors de la manifestation.

Article 6 : Assurances

L'Organisateur dispose d'une assurance en Responsabilité Civile et Dommages aux Biens, (MAIF 3511424T).

L'Organisateur s'engage à fournir à la Commune, sur simple demande, l'attestation de l'assureur correspondant aux polices susmentionnées et à maintenir lesdites garanties d'assurance pendant toute la durée de la présente convention.

La responsabilité de l'Organisateur pourra notamment être engagée en cas de dégradation du matériel mis à disposition par la Commune lors de la manifestation.

Article 7 : Dispositions financières

Compte tenu des retombées de l'événement au niveau touristique et auprès de la population locale (dynamisme des associations culturelles, lien social, adhésion à la population à son patrimoine fortifié), la Commune accorde à l'organisateur une subvention de 22 000,00 € - vingt deux mille euros - pour l'organisation de l'édition 2012 du festival Forts en tête.

Cette subvention inscrite au budget primitif 2012, votée le 21 mars 2012 par délibération n° 2012-03-21/094.

Article 8 : Rapport financier

L'organisateur s'engage à fournir à la Commune de Briançon, le rapport financier complet de la manifestation.

Article 9 : Domicile

Pour l'exécution de la présente convention, et de ses éventuels avenants, les parties élisent domicile :

- Immeuble des Cordeliers – 05100 Briançon, pour la Commune.
- 3 chemin Balpin - 05100 Briançon, pour l'Organisateur.

Article 10 : Avenant à la convention

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 11 : Litiges

Tout litige né de l'application de la présente convention, après recherche d'un règlement amiable, sera soumis au Tribunal Administratif de Marseille.

Fait à Briançon le <>,
(en deux exemplaires originaux)

Pour la Commune de Briançon

Le Maire

Gérard Fromm

Pour l'Association « Tous en Scène »

Le Président

Jacques Guérin

Plan

Le contexte

Projet artistique

Objectifs

Méthodologie du projet

Phase 1

Phase 2

Présentation Projet final

Supports de communication

Budget prévisionnel

Dossier de presse

Budget Prévisionnel

6 spectacles

juillet 2012

	Budget	Montants
Salaires et charges	35000	Europe
Matériels techniques	33000	Région PACA
Prestations extérieures, locations	12000	Département Hautes-Alpes
Administratif, Communication,	10000	Commune Briançon
Hébergement, transports	6000	Billetterie
TOTAL	96000	96000